



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 avril 2000
Français
Original: espagnol

Commission de la condition de la femme, constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Troisième session

3-17 mars 2000

Point 3 de l'ordre du jour

**Adoption du rapport de la Commission, constituée
en comité préparatoire de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

Projet de rapport

Rapporteur : Mónica Martínez (Équateur)

Additif

Chapitre . Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

1. Le Comité préparatoire a examiné le point 2 à ses 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et ___ séances, tenues respectivement les 3, 6 et 17 mars et le _____ 2000. Il était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation de l'exécution du Programme d'action de Beijing (E/CN.6/2000/PC/2 et Corr.2 et 3);

b) Note du Secrétaire général sur le rapport mettant en parallèle la manière dont il est tenu compte des intérêts des femmes et des préoccupations de parité entre les sexes dans les différentes catégories de projets et programmes des organismes des Nations Unies et les ressources allouées à cette fin (E/CN.6/2000/PC/3);

c) Rapport du Secrétaire général contenant des renseignements supplémentaires sur de nouvelles mesures et initiatives destinées à préparer l'avenir au-delà de l'an 2000 (E/CN.6/2000/PC/4);

d) Note du Secrétaire général sur les résultats des réunions régionales tenues dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.6/2000/PC/6 et Add.1 à 5);

e) Lettre datée du 11 février 2000, adressée à la Présidente de la Commission de la condition de la femme constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, dévelop-

pement et paix pour le XXI^e siècle » par le Président de l'Assemblée générale (E/CN.6/2000/PC/7);

f) Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et questions d'organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.6/2000/PC/8);

g) Note de la Présidente du comité préparatoire sur l'établissement de la liste des orateurs pour le débat en séance plénière de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.6/2000/PC/9);

h) Lettre datée du 29 février 2000, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte du Consensus de Lima et des résolutions adoptées par la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes à sa huitième session, tenue à Lima du 8 au 10 février 2000 (E/CN.6/2000/PC/10);

i) Note du Secrétaire général contenant le résumé des travaux des groupes de travail en ligne sur les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing (E/CN.6/2000/PC/CRP.1);

j) Note du Secrétariat contenant le résumé du débat général de la Commission de la condition de la femme à sa quarante-quatrième session sur le point 3 de l'ordre du jour (Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes) et le point 4 de l'ordre du jour (Examen et évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action) (E/CN.6/2000/PC/CRP.2).

2. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 3 mars, le Comité préparatoire a tenu un débat général sur ce point de l'ordre du jour.

3. À la 1^{re} séance, le 3 mars, les représentants des États Membres ci-après ont fait des déclarations : Portugal (au nom des États Membres de l'ONU membres de l'Union européenne), Namibie, Côte d'Ivoire, Luxembourg, Danemark, Chine, Cuba, Botswana, Zambie, Swaziland, Thaïlande, Canada (également au nom de l'Australie, de l'Islande, du Japon, du Liechtenstein, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique), Algérie, Maroc, Venezuela, États-Unis d'Amérique, Philippines et Madagascar.

4. À la 2^e, le 3 mars, la Directrice de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration.

5. À la même séance, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : République de Corée, Viet Nam, Îles Salomon (également au nom de Fidji, des Îles Marshall, de la Micronésie, de Nauru, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Samoa, de Tonga et Vanuatu), République islamique d'Iran, Équateur, Ghana, Pakistan, Soudan, Kenya et Zimbabwe.

6. À la même séance, la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a fait une déclaration.

7. À la même séance, l'observatrice du Secrétariat du Commonwealth a également fait une déclaration.

8. Toujours à la 2^e séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fait une déclaration au nom du Comité interorganisations pour les femmes et l'égalité entre les sexes du Comité administratif de coordination.

9. À la même séance, le représentant du Programme alimentaire mondial a fait une déclaration.

10. À la même séance, l'observateur de l'Union interparlementaire, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a également fait une déclaration.

11. À sa 3^e séance, le 6 mars, le Comité préparatoire a tenu un débat d'experts suivi d'un dialogue sur le thème « L'avenir de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix au-delà de l'an 2000 », au titre du point 2 de l'ordre du jour. Les experts ci-après ont présenté des exposés : Yoriko Meguro, professeur au Département de sociologie, Sophia University, Tokyo (Japon); Rosalba Todaro Cavallero, économiste et chercheur au Centre d'études sur les femmes, Santiago du Chili (Chili); Carolyn McAskie, coordonnateur adjoint des secours d'urgence et Adjoint du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU; et Krisztina Morvai, professeur assistant de droit à l'Université Eötvös Loránd de Budapest (Hongrie).

Mesures prises par la Commission constituée en comité préparatoire

Projet de décision E/CN.6/2000/PC/L.3 et E/CN.6/2000/PC/L.4

12. À sa 2^e séance, le 3 mars, le Comité préparatoire était saisi d'un projet de décision intitulé « Modalités de participation des organisations non gouvernementales ».

les à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle" » (E/CN.6/2000/PC/L.3) et d'un projet de décision intitulé « Dispositions concernant l'accréditation d'organisations non gouvernementales auprès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle" » (E/CN.6/2000/PC/L.4), tous deux présentés par la Présidente du Comité préparatoire.

13. Le Comité préparatoire a été informé que ces projets de décision ne comportaient pas d'incidences sur le budget-programme.

14. À la même séance, le Comité préparatoire a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision (voir chap. ____, sect. ____, projets de décision I et II).

**Projet de déclaration politique
figurant dans le document E/CN.6/2000/PC/L.5**

15. À sa 4^e séance, le 17 mars, le Comité préparatoire était saisi du texte d'un projet de déclaration politique (E/CN.6/2000/PC/L.5), soumis par la Présidente du Comité préparatoire.

16. À la même séance, la Vice-Présidente, Mme Misako Kaji (Japon), en sa capacité de coordonnatrice des négociations sur le document, a informé le Comité préparatoire des modifications apportées au texte à la suite de consultations officielles.

17. Le Comité préparatoire a par la suite recommandé à l'Assemblée générale d'adopter, à sa vingt-troisième session extraordinaire, le projet de déclaration politique tel que révisé verbalement (voir chap. ____, sect. ____, projet de résolution).

18. À la suite de l'adoption du projet de déclaration politique, la représentante des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

**Projets de décision I et II
figurant dans le document E/CN.6/2000/PC/L.6**

19. À sa 4^e séance, le 17 mars, le Comité préparatoire était saisi d'un projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire » et d'un projet de décision intitulé « Organisation de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale » tous deux figurant dans le document E/CN.6/2000/PC/L.6 et présentés par

la Vice-Présidente du Comité préparatoire, Mme Rasa Ostrauskaite (Lituanie) à la suite de consultations officielles.

20. Le Comité préparatoire a été informé que les projets de décision n'avaient aucune incidence sur le budget-programme.

21. À la même séance, le Comité préparatoire a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter à sa vingt-troisième session extraordinaire le projet de décision (voir chap. ____, sect. ____, projets de décision I et II).

Documents relatifs au point 2 de l'ordre du jour

22. À sa 4^e séance, le 17 mars, le Comité préparatoire a pris note, au titre du point 2 de l'ordre du jour, des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de Beijing (E/CN.6/2000/PC/2 et rectificatifs);

b) Rapport du Secrétaire général contenant des renseignements supplémentaires sur de nouvelles mesures et initiatives destinées à préparer l'avenir au-delà de l'an 2000 (E/CN.6/2000/PC/4);

c) Note du Secrétaire général sur les résultats des réunions régionales tenues dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.6/2000/PC/6 et Add.1 à 5)

(voir chap. ____, sect. ____, décision 2000/PC/1).

Projet de décision E/CN.6/2000/PC/L.7

23. À sa 4^e séance, le 17 mars, le Comité préparatoire était saisi d'un projet de décision intitulé « Reprise de la troisième session du Comité préparatoire » (E/CN.6/2000/PC/L.7), présenté par la Présidente du Comité préparatoire.

24. La Présidente a fait une déclaration.

25. Après avoir écouté les déclarations des représentants du Pakistan, du Saint-Siège, de la République arabe syrienne, du Maroc, du Mexique et de Cuba, le Comité préparatoire a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision (voir chap. ____, sect. ____).